



DÉLIBÉRATION N° 2026-095

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 25

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le lundi 21 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur COMPAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Nathalie MICHEL, Monsieur Daniel GARCON, Madame Nadia TERTRAIS, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Sandra MACE, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Madame Martine FORTIN, Monsieur Daniel STERN, Madame Isabelle CADUDAL, Monsieur Hubert GOGER, Madame Claudine COQUELIN, Monsieur Madelyn ROBIDOU, Monsieur Mickaël GEORGES, Madame Léonor POINSOT, Monsieur Mathieu SIMON, Madame Sylvie URPHEANT, Monsieur Pierre-Yves OULHEN, Madame Brigitte DELAUNAY, Madame Manuella FERON, Monsieur Guillaume MOUSSON, Madame Gisèle THIEULANT.

ABSENTS- PROCURATIONS :

Monsieur Pierrick RUELLAN : pouvoir donné à Monsieur Hubert GOGER

Madame Sylvie MARTIN : pouvoir donné à Monsieur Jean-Yves MACÉ

Monsieur David GUÉLÉ : pouvoir donné à Monsieur Olivier COMPAIN

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Lucie SORT

Monsieur Yann BRILLET

Monsieur Daniel STERN été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026 – 095 – CESSIION D'UNE PARCELLE COMMUNALE ZL 126 – Le Petit Bois Hamon :

Rapporteur : Mme Nathalie MICHEL Adjointe Marchés publics, subventions équipement et environnement

Madame Nathalie MICHEL informe le conseil municipal du souhait de Monsieur GICQUEL d'acquérir la parcelle cadastrée ZL 126, située au lieudit le Petit Bois Hamon. La surface concernée est de 20 m² (Voir annexe 10)

L'avis des domaines a été sollicité.

Cette cession se fera au prix de l'Euro symbolique.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après avoir délibéré et à 25 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

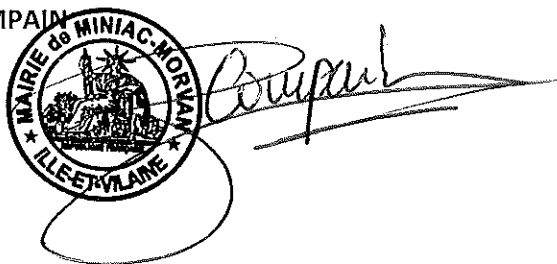
- **Donner un accord de principe pour la cession de la parcelle ZL126 située au Petit Bois Hamon**
- **De céder cette emprise à Monsieur GICQUEL André au prix de 1€ symbolique**

- Dire que les frais notariés liés à cette acquisition sont à la charge des acquéreurs
- Dire que les frais de bornage liés à cette acquisition sont à la charge des acquéreurs
- Autoriser Mr le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,

Olivier COMPAIN



Le secrétaire de séance,

M Daniel STERN

